



25 AVRIL 2018 – 20h00

L'an deux mil dix-huit, le mardi trois avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DUCOULOMBIER, Maire.

Étaient présents :

M. BERTY Alexandre, Mme DESLEUX Annie, M. DUCOULOMBIER Jean-Paul, Mme FRENEHARD Isabelle, Mme GALLIER Noëlle, Mme GESLAIN Christine, M. HEBERT Olivier, Mme JOLIMAITRE Marie-Thérèse, M. JUMEL Bruno, Mme MARTEAU Christine, M. MORIN Guy, M. RIOUAL Arnaud, Mme SALMON DUCOULOMBIER Michèle, M. TANCREZ Jean-Paul, M. TRANQUART Jean-Alain.

Absents excusés :

Mme Marie-Françoise AUDIGIE (pouvoir à M. Jean-Alain TRANQUART)
M. Joël BREARD (pouvoir à M. RIOUAL Arnaud)
Mme Sophie LEMULLOIS (pouvoir à Mme Annie DESLEUX)

M. LEMOIGNE Thierry

Mme FRENEHARD Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

- ✚ Nombre de membres en exercice : 19
- ✚ Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3
- ✚ Nombre de membres présents : 15
- ✚ Nombre de votants : 18

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR MER

25 AVRIL 2018 – 20h00

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Guy Morin, conseiller municipal et président du Syndicat d'assainissement.

Monsieur MORIN, annonce au conseil municipal que le choix du nouveau délégataire s'est porté sur la société VEOLIA. Ce prestataire permettra entre autres d'obtenir une surveillance des rejets côtiers plus important. Cette entreprise donnera la possibilité aux agents du site de se spécialiser ou de revenir sur leurs savoirs faire initiaux. Il est à noter également pour la tarification appliquée par VEOLIA une auto solidarité pour les personnes en situation de précarité.

Monsieur le Maire répond comprendre la situation mais précise qu'il a reçu en Mairie une délégation syndicale à ce sujet.

Monsieur Morin répond que le besoin estimé est de 10 personnes sur le site et qu'il y aura vraisemblablement un transfert de 14 personnes. L'ensemble du personnel sera reçu par le syndicat et le nouveau prestataire afin de lever toutes les inquiétudes.

Monsieur le Maire rend compte devant le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

- Le Clos Normand :

- Arrêté municipal n°39/2018 prononçant la fermeture de l'hôtel-restaurant le Clos Normand jusqu'à la levée complète des recommandations émises lors des différentes commissions de sécurité.
- Arrêté municipal n°44/2018 prononçant l'ouverture de l'hôtel-restaurant le Clos Normand du 21 avril 2018 – 8h00 au mardi 24 avril 2018 – 14h00.
- Arrêté municipal n°45/2018 prononçant le péril de la terrasse extérieure de l'hôtel-restaurant le Clos Normand.
- Arrêté municipal n°48/2018 autorisant provisoirement l'établissement le Clos Normand à ouvrir au public à compter du mardi 24 avril 2018 – 14h00 jusqu'au 29 juin 2018 inclus. La mise en œuvre d'un échancier de mise en sécurité des installations électriques et du système de sécurité incendie, devra être établi et transmis en Mairie avant le 29 juin 2018, avec avis technique d'un coordinateur SSI sur la réalisation de la mise en sécurité du SSI avec fourniture de devis signés.



25 AVRIL 2018 – 20h00

N° 49/2018 - Demande de subvention DETR 2018 : aménagement des rues FOCH, JOFFRE et CANET

EXPOSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune de Saint-Aubin-sur-Mer souhaite procéder à un aménagement de voirie des rues FOCH, JOFFRE et CANET afin de sécuriser cet espace, renforcer la cohérence du plan communal de circulation et préserver voire conforter l'attractivité des commerces.

La commune procédera également à l'effacement des réseaux aériens des rues Canet, Foch et Joffre, à l'instar des rue Pasteur et Alsace Lorraine. Cette opération réalisée en partenariat avec le SDEC consistera dans la création de nouveaux réseaux électriques et de télécommunications sous voirie ou accotement en assurant le raccordement des usagers et la mise en place de l'éclairage public.

L'effacement des réseaux aériens contribuera à la valorisation du patrimoine de Saint-Aubin-sur-Mer, et au-delà du bord de mer intercommunal, la station classée commune touristique est en outre située dans le périmètre des « plages du débarquement » pour une inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Monsieur JUMEL regrette que l'on propose au vote une délibération sans avoir eu :

- Une note explicative ainsi que les plans précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée.
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine du projet ainsi que le montant des moyens financiers.

Monsieur le Maire répond que cette nouvelle demande fait suite à celle portée par la commune en 2017. Le projet est sensiblement le même. Dans cette nouvelle version on y inclut les travaux de la rue Joffre et l'effacement des réseaux aériens afin d'essayer d'obtenir le taux maximum de la subvention, soit environ 400 000 €

DELIBERATION

Vu les articles L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

Vu la circulaire ministérielle du 17 décembre 2012 ;

Vu la Circulaire préfectorale du 26 janvier 2018 - Appel à projets DETR - Exercice 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2018 fixant les catégories d'opérations éligibles et les taux de subvention appliqués DETR 2018 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :



25 AVRIL 2018 – 20h00

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué de solliciter une subvention, à son taux maximum, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 (DETR).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

✚ **Points abordés ne donnant pas lieu à délibération.**

Madame DESLEUX informe l'assemblée délibérante que suite à la vente par Partélios de 9 maisons et à la confirmation de la garantie d'emprunt de la commune, une maison est laissée à la discrétion de la commune dans le choix du locataire.

Après plusieurs échanges, la société prendra en considération, dans le cadre de leurs attributions, l'ensemble des dossiers communaux, soit environ 6/7 familles.

Monsieur HEBERT demande si des efforts seront portés sur les loyers.

Madame DESLEUX répond que les loyers sont établis en fonction des ressources des familles et de critères d'attribution spécifiques. Elle précise que ce nouveau bailleur n'est pas un bailleur social.

Monsieur JUMEL demande dans quel sens doit-on circuler rue Alsace/Lorraine ? Cela devient très compliqué pour les riverains et les commerçants.

Monsieur le Maire comprend parfaitement les attentes et inquiétudes des riverains et des commerçants. La mairie a fait le nécessaire afin d'impacter au minimum la vie saint-aubinaise mais la signalisation temporaire de chantier (barrières, panneaux...) incombe à l'entreprise. De plus, nous devons malheureusement faire face à de l'incivilité. Certaines personnes ne respectent pas les interdits et déplacent les éléments de signalisation sans les remettre correctement à leur place. Le policier municipal portera une attention particulière à cette situation.

Monsieur JUMEL demande pourquoi l'horloge du poste de secours est arrêtée et si la mairie compte réparer ou acquérir un nouveau panneau d'affichage électronique à l'ancienne gare.

Monsieur le Maire répond que l'horloge a été réparée dès que la commune a été alertée au sujet de cette panne. Il précise également que la mairie procède actuellement à la mise en œuvre d'une politique de communication d'envergure sur son territoire, et que bien évidemment la question du panneau sera étudiée.

Monsieur HEBERT demande à ce que soit rappelée la législation sur la nuisance sonore le week-end (tondeuse).

Monsieur le Maire répond que cela sera fait très prochainement et que le policier municipal veillera à la tranquillité de tous.



*PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR MER*

25 AVRIL 2018 – 20h00

Monsieur TANCREZ demande compte tenu des nouvelles plantations d'arbres dans le parc Pillier, qu'une réflexion soit faite sur l'attribution et l'apposition d'une plaque avec le nom d'enfants nés récemment à Saint Aubin.

Monsieur le Maire répond que cette demande pourra être examinée par la commission cadre de vie.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'afin de pour répondre aux demandes insistantes des nombreuses personnes sollicitant la poses de cabines de plages, que ces dernières peuvent être installées à partir du 1^{er} mai mais que la stabilisation de la plage étant précaire cela sera aux risques et périls des propriétaires. Il rappelle qu'une seule cabine peut être posée par famille.

Monsieur TANCREZ demande au vu de ce qui a été fait à Langrune au niveau de son école, s'il ne pouvait être imaginé de mettre en valeur l'entrée de ville Saint Aubin sur Mer / Langrune sur ce même principe.

Monsieur le Maire répond que cette mise en valeur fait partie intégrante du projet « ZAD ». Le cabinet ZENOBIA fera des propositions au comité de pilotage, dont vous faites partie.

Monsieur le MAIRE clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h45.

Saint-Aubin



Sur Mer

*PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR MER*

25 AVRIL 2018 – 20h00

Le MAIRE,
Jean-Paul DUCOULOMBIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Ducoulombier', is written over the name of the Mayor.

La secrétaire de séance
Isabelle FRENEHARD,
Maire Adjointe déléguée à la Culture et à l'éducation

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle Frenéhard', is written below the name of the Deputy Mayor.